



LE CHARDONNET

" Tout ce qui est catholique est nôtre "
Louis Veillot

Parution le premier dimanche du mois — N° 371 — Novembre 2021 — 2,50€

*De quelle gravité est le purgatoire,
ni la langue ne le peut expliquer,
ni l'esprit le saisir.*

Sainte Catherine de Gênes

SOMMAIRE

Le Mot du Curé

Par M. l'abbé Pierpaolo Maria Petrucci

..... 1

Existence du purgatoire

Par M. l'abbé François-Marie Chautard

..... 3

Les peines du purgatoire

Par M. l'abbé François-Marie Chautard

..... 5

Le Musée des âmes du purgatoire à Rome

Par M. l'abbé Guillaume d'Orsanne

..... 8

Les suffrages des fidèles de la terre

Par M. l'abbé François-Marie Chautard

..... 10

Un Curé pour les âmes du purgatoire

Par M. l'abbé Guillaume d'Orsanne

..... 12

Confrérie pour les âmes du purgatoire

Par M. l'abbé Alain Delagneau

..... 14

Activités de la paroisse

..... 15

Vie de la paroisse en images

..... 16

Non loin du château Saint-Ange, à Rome, en l'église Sacro Cuore del Suffragio, se trouve un tout petit musée peu connu. Il regroupe actuellement une collection d'une quinzaine d'objets, réunis par un prêtre français au début du XXe siècle, et qui portent des marques de brûlures laissées par des âmes du Purgatoire venues demander des prières à leurs proches encore vivants (voir p. 8).

À nos tristes temps de déchristianisation, ces empreintes de feu sur des livres ou des vêtements viennent rappeler que l'existence du purgatoire n'est pas une invention du Moyen Âge mais bel et bien une vérité de foi contenue dans le dépôt révélé (voir p. 3).

Par la peine du dam,
les âmes sont *temporairement*
privées de la vision béatifique

Le concile de Florence a défini que « les âmes de ceux qui sont sortis de cette vie avec un véritable repentir et l'amour de Dieu, mais avant d'avoir satisfait par de dignes fruits de pénitence pour leurs fautes et leurs omissions, sont



Jugement dernier, Heures de Dunois

purifiées après la mort par des peines purificatrices¹. » Cette doctrine est fondée sur la Sainte Écriture qui enseigne qu'il faut prier pour les morts². Comme il n'y a point de pardon pour ceux qui sont en enfer et que les élus au ciel n'ont pas besoin de prières, il faut bien qu'il existe un troisième lieu où vont les âmes qui ne meurent pas en état de péché mortel mais qui n'ont pas satisfait pleinement à la justice de Dieu.

L'enseignement de la Tradition, fondé sur la doctrine des Pères de l'Église, est le même. Saint Cyprien (200-258) distingue les âmes qui, par le martyre, ont satisfait complètement

pour tous leurs péchés et les pénitents, morts après avoir été réconciliés, qui doivent « se laver de [leurs] péchés par le tourment d'une longue souffrance et se purifier par le feu³. » En effet, lorsque nous nous confessions et recevons l'absolution, Dieu nous accorde le pardon des fautes que nous avons commises et nous remet la peine éternelle à laquelle nous condamnait les péchés mortels. Il nous reste cependant à subir la peine temporelle que nous avons méritée. C'est pourquoi le prêtre nous impose une œuvre de satisfaction, une pénitence. Mais si toutes nos pénitences, jointes à nos sacrifices volontaires et à l'acceptation patiente des épreuves envoyées par la Providence, ne constituent pas, au moment de notre mort, une satisfaction suffisante, c'est en purgatoire qu'il nous faudra achever l'expiation de nos péchés.

Comme celle de l'enfer, la peine qu'on y souffre est double : par la peine du dam, les âmes sont temporairement privées de la vision béatifique — et c'est leur plus grande douleur, car après la mort, elles comprennent parfaitement que leur bonheur consiste en la possession de Dieu. À cette déchirante douleur morale s'ajoute la peine du sens, un châtement sensible : d'après de nombreux théologiens, les âmes du purgatoire sont plongées dans une sorte de feu (voir p. 5). Et cette souffrance

dépasse tout ce que l'on peut connaître ici-bas. « Le feu du purgatoire, estime saint Augustin, est plus terrible que quelque souffrance que l'homme puisse endurer en cette vie⁴. »

C'est donc une très charitable œuvre de miséricorde spirituelle de prier pour les âmes du purgatoire qui, bien



Le purgatoire de Dante

qu'elles aient la contrition parfaite, ne peuvent plus mériter, ni espérer une réduction du temps de leur expiation si personne ne prie pour elles. Plongées dans d'indicibles souffrances sans disposer, par elles-mêmes, d'aucun moyen de les alléger, elles aspirent avant tout à voir Dieu. Dans son célèbre voyage littéraire au purgatoire, le poète italien Dante évoque — très justement — « ces ombres, qui prient pour avoir les prières des autres, tant le désir les point d'être plus vite saintes ».

À nous donc d'offrir prières ferventes et sacrifices pour le repos des âmes de nos défunts, de nos bienfaiteurs disparus et des âmes délaissées au

fin fond de ce royaume d'expiation. La sainte Église sait bien que, sollicités par les attrait trompeurs de tant d'objets matériels, nous nous distrayons facilement des vérités éternelles ; elle a consacré le mois de novembre aux âmes du purgatoire de façon que le retour annuel de la fête des fidèles trépassés nous aiguillonne quelque peu et réveille notre dévotion à ces pauvres âmes, prisonnières hors du temps, qui attendent patiemment que nous trouvions un moment pour penser à elles, pour aller prier sur leurs tombes et surtout que nous fassions dire des messes pour leur soulagement (voir p. 10).

Gardons les pieuses pratiques auxquelles nos ancêtres sont restés fidèles jusqu'aux bouleversements du concile Vatican II qui ont voué cette vérité de foi à l'oubli, et si notre charité n'est pas assez ardente pour nous engager à cette bonne œuvre, souvenons-nous qu'après notre mort, on priera pour nous dans la mesure où nous aurons nous-mêmes offert nos suffrages pour les défunts.

Abbé Pierpaolo Maria PETRUCCI

1. Denzinger 1304.
2. 2 Mac. XII, 43.
3. Ép. LV, 20.
4. In Psal. XXXVII.
5. La Divine Comédie, Le Purgatoire, chant VI.

HORAIRE DES MESSES

Dimanche

08h00 : Messe lue
09h00 : Messe chantée grégorienne
10h30 : Grand-messe paroissiale
12h15 : Messe lue avec orgue
16h30 : Chapelet
17h00 : Vêpres et Salut du Très Saint Sacrement
18h30 : Messe lue avec orgue

En semaine

Messe basse à 7h45, 12h15 et 18h30.
La messe de 18h30 est chantée aux fêtes de 1^{ère} et 2^e classe.

CARNET PAROISSIAL

• Ont été régénérés de l'eau du baptême •

Madeleine PONCET	25 septembre
Martin de LACOSTE	25 septembre
Tancrède JACQUIER	11 octobre
Adénora JACQUIER	11 octobre
Édouard LE LÉDAN	16 octobre

• Ont été honorés de la sépulture ecclésiastique •

Hélène LUKOWIAK 95 ans †	27 septembre
Gilles AMIOT 59 ans †	27 septembre
Marie-Thérèse DÉLICATA 93 ans †	8 octobre
Jehan-Luc CARDONA 80 ans †	12 octobre
Antilia KANCEL 88 ans †	14 octobre
Hélène MICHAUD 63 ans †	19 octobre

Existence du purgatoire

Abbé François-Marie Chautard

Dans toutes tes œuvres, souviens-toi de tes fins dernières et tu ne pécheras jamais.
(Ecclésiastique 7/40)



Judas Machabée rachetant les péchés des morts - 1549

de voir ces prétendus réformateurs rejeter cette vérité de foi. Avec sa finesse coutumière, Luther enseigne que « le Purgatoire, c'est de l'idolâtrie, un fantôme du diable. C'est tout ce qu'il y a de plus abject, une vermine, une ordure sortie tout droit de la messe, cette queue du dragon¹ ».

Le dogme catholique

Face à ces erreurs, le Magistère est intervenu à plusieurs reprises pour enseigner l'existence d'un lieu d'expiation pour les âmes défuntés.

« (...) La Vérité affirme dans l'Évangile que si quelqu'un a blasphémé contre l'Esprit Saint il ne lui sera pas pardonné, ni dans ce monde ni dans

le monde à venir (Mt 12,32) – ce qui nous fait comprendre que certains sont déliés de leur faute dans le siècle présent, mais d'autres dans le siècle à venir – et (...) l'Apôtre dit que « le feu éprouvera l'œuvre de chacun selon ce qu'elle est » et que « celui dont l'œuvre est consumée en subira la perte, mais que lui-même sera sauvé, mais comme à travers le feu » (1 Cor 13,15) (...) En effet, ce feu temporaire purifie les péchés, non toutefois les péchés mortels ou capitaux qui n'auraient pas d'abord été remis par la pénitence, mais les péchés légers et minimes qui pèsent encore sur eux après leur mort, même s'ils ont été pardonnés pendant la vie »².

« Que si, vraiment pénitents, ils sont morts dans la charité, avant d'avoir

Abrégé de la foi catholique, le purgatoire rassemble nombre de données de la foi : notre destinée surnaturelle, la gravité du péché, même véniel, l'espérance du pardon, l'indulgence divine, la beauté du ciel, la communion des saints, etc.

Mais si ce dogme concentre ainsi nombre de vérités de la foi, il est aussi au cœur de la piété liturgique et populaire. Quelle est la prière liturgique qui ne se termine pas par le *fidelium animæ* ? Quelle est la messe dont les mérites ne sont pas appliqués aux fidèles défunts ? Quel est le chapelet qui ne rappelle pas aux chrétiens les saintes âmes du purgatoire ? Ce mystère est au centre de notre vie.

Les erreurs

Nombreuses sont les erreurs liées à la doctrine du purgatoire. Les Protestants la nient (au moins dans les faits), et nos contemporains l'envoient souvent au registre des contes du Moyen Âge. On sait que la critique protestante prit occasion de la prédication des indulgences liée à la doctrine du purgatoire. Il ne faut donc pas s'étonner

satisfait, par de dignes fruits de pénitence, pour ce qu'ils ont commis ou omis, leurs âmes sont purifiées après la mort par des peines purgatoires et purifiantes. »³

Condamnation des erreurs protestantes

« Si quelqu'un dit que, après avoir reçu la grâce de la justification, tout pécheur pénitent voit sa faute remise et sa condamnation à la peine éternelle annulée, en sorte que ne reste aucune condamnation à une peine temporelle à expier, ou dans ce monde ou dans le monde à venir au purgatoire, avant que ne puisse s'ouvrir l'entrée au royaume des cieux, qu'il soit anathème. »⁴

L'Écriture Sainte

Si l'on en croit Luther, « le purgatoire ne peut se prouver par aucun texte de l'Écriture qui soit canonique »⁵.

En réalité, l'Écriture Sainte est loin d'être muette sur la question, comme le montre ce passage du livre des Macchabées, repris par l'Église dans une des messes des défunts :

« Le jour suivant, Judas vint avec les siens, selon qu'il était nécessaire, relever les corps de ceux qui avaient été tués, pour les inhumer avec leurs proches dans les tombeaux de leurs pères. Ils trouvèrent, sous les tuniques de chacun des morts, des objets consacrés, provenant des idoles de Jamnia et que la loi interdit aux Juifs ; il fut donc évident pour tous que cela avait été la cause de leur mort. Tous bénirent donc le Seigneur, juste juge qui rend manifestes les choses cachées. Puis ils se mirent en prière, demandant que le péché commis fût entièrement pardonné ; et le valeureux Judas exhorta le peuple à se garder pur de péché, ayant sous les yeux les conséquences du péché de ceux qui étaient tombés. Puis, *ayant fait une collecte où il recueillit la somme de deux mille drachmes, il l'envoya à Jérusalem pour être employée à un sacrifice expiatoire.*

Belle et noble action, inspirée par la pensée de la résurrection ! Car, s'il n'avait pas cru que les soldats tués dans la bataille dussent ressusciter, c'eût été chose inutile et vaine de prier pour des morts. Il considérait en outre qu'une très belle récompense est réservée à ceux qui s'endorment dans la piété, et c'est là une pensée sainte et pieuse. Voilà pourquoi il fit ce sacrifice expiatoire pour les morts, afin qu'ils fussent délivrés de leurs péchés »⁶.

Ce passage est fort important car il révèle plusieurs vérités au sujet des fins dernières :

- l'existence de la vie éternelle, c'est-à-dire d'une vie de l'âme après la mort ;
- la résurrection de la chair. Si l'âme demeure et qu'on parle de résurrection, cela ne peut s'entendre que de la résurrection de la chair ;
- l'existence de péchés rémissibles après la mort ;
- la puissance de la prière des vivants qui abrège la purification des morts.

Un péché rémissible

Dans le Nouveau Testament figure cette parole de Notre-Seigneur : « Et pour qui aura parlé contre le Fils de l'homme, il y aura rémission ; mais pour qui aura parlé contre l'Esprit Saint, il n'y aura de rémission ni dans ce siècle, ni dans le siècle à venir »⁷.

Implicitement, ce passage suggère la possible expiation de péchés après la mort. Le sens littéral du texte ne nous permet certes pas de trancher. Cependant, l'Église a donné l'interprétation authentique de ce texte en précisant qu'il y avait bien là une révélation implicite d'une purification *post mortem*⁸.

La purification par le feu

Enfin, un dernier texte majeur est tiré de la 1^{re} épître aux Corinthiens :

« Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui est déjà posé, savoir Jésus-Christ. Si l'on bâtit sur ce fondement avec de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, du bois, du foin, du chaume, l'ouvrage de chacun sera

manifesté ; car le jour du Seigneur le fera connaître, parce qu'il va se révéler dans le feu, *et le feu même éprouvera ce qu'est l'ouvrage de chacun.* Si l'ouvrage que l'on aura bâti dessus subsiste, on recevra une récompense ; *si l'ouvrage de quelqu'un est consumé, il perdra sa récompense ; lui pourtant sera sauvé, mais comme au travers du feu »⁹.*

Ce texte, un peu sibyllin au premier abord, est interprété par l'Église dans le sens d'une révélation implicite du feu du purgatoire¹⁰.

En conséquence, ce feu doit s'interpréter de la manière suivante :

- il représente le jugement ;
- les matières précieuses sont les bonnes œuvres que le feu du jugement ne consume pas, c'est-à-dire ne condamne pas ;
- les œuvres consumées par le feu sont celles qui ne résisteront pas à l'épreuve du jugement et qui devront être expiées ;
- cette expiation se fera à travers un feu, entendu ici au sens d'une purification douloureuse.

1. *Widerruf vom Fegfeuer*, éd. Weimar, t. XXX, 2^e partie, p. 367 s. cité par Michel, *Les fins dernières*, p. 91.

2. Innocent IV : 25 juin 1243 - 7 décembre 1254, 1^{er} concile de Lyon (13^e œcuménique) 28 juin-17 juillet 1245, DS 838.

3. 2^e concile de Lyon (14^e œcuménique) 7 mai - 17 juillet 1274. 4^e session, 6 juillet 1274, lettre de l'empereur Michel au pape Grégoire X. Profession de foi de l'empereur Michel Paléologue, DS 856.

4. Concile de Trente, 6^e session, 13 janvier 1547: décret sur la justification. Canons sur la justification, DS 1580.

5. Proposition condamnée par Léon X, bulle *Exurge Domine*, 15 juin 1520, DS 1487.

6. 2 Mac 12/11-46.

7. Mat 12/32.

8. Cf. le texte d'Innocent IV cité à la note 2.

9. 1 Cor 3/11-15.

10. Cf. le texte de la note 2

Les peines du purgatoire

Abbé François-Marie Chautard

Souvenez-vous de notre soif quand vous êtes assis à boire, de notre faim quand vous festoyez, de notre veille inquiète lorsque vous dormez, de nos cruelles souffrances tandis que vous prenez du plaisir ; du feu qui nous dévore lorsque vous vous divertissez. Et que Dieu vous aide à ne point venir ici, ou à tout le moins à n'y demeurer guère, mais qu'il vous conduise bientôt à cette félicité à laquelle l'amour de Dieu vous aide à nous conduire, et nous nous emploierons à vous aider à notre tour à vous y entraîner avec nous.

Saint Thomas More¹

Nature des peines

L'existence d'une peine ou d'un purgatoire, est une vérité que l'on ne saurait nier sans perdre la foi. Cette peine est double. Comme l'enfer, elle comporte la privation de Dieu et la peine des sens.

La privation de Dieu est la peine la plus affreuse pour ces âmes. Elle n'est cependant pas désespérante comme celle de l'enfer. La peine des damnés naît de l'écartèlement entre leur volonté perverse qui s'éloigne totalement de Dieu et leur nature dont la tendance foncière les porte vers Dieu.

À la différence des réprouvés, les âmes du purgatoire éprouvent une charité parfaite pour Dieu. Leur peine ne découle pas d'une aversion blasphématoire de Dieu, mais de l'éloignement occasionné par leurs péchés.

Pour elles, l'écartèlement naît de leur amour de Dieu qui ne peut être assouvi tant que demeure en elles la « rouille » des péchés qui les empêche de s'élever au ciel.

« À la lumière divine, dit sainte Catherine de Gênes, [l'âme du purgatoire] voit comment Dieu ne cesse pas un instant de la tirer vers lui pour la



Le purgatoire - Saint-Nicolas du Chardonnet

conduire à son entière perfection. Il y met un soin extrême, une continuelle sollicitude ; en tout cela Dieu n'agit que par un pur amour. Mais elle-même, par cet obstacle de péché qui subsiste en elle, se trouve empêchée de se livrer à ce divin attrait, c'est-à-dire à ce regard unitif que Dieu lui a donné pour qu'elle soit tirée à lui »².

Une autre différence entre les âmes damnées et les saintes âmes du purgatoire tient à ce que les âmes du purgatoire acceptent parfaitement cette peine. Si Dieu ne les privait pas

de sa vue, elles se priveraient elles-mêmes de cette vision béatifique avant d'avoir purifié leur âme.

« Séparée du corps, ajoute sainte Catherine, l'âme qui ne se trouve pas dans cette netteté dans laquelle Dieu l'a créée, voyant en elle l'obstacle qui la retient et sachant qu'il ne peut être enlevé que par le moyen du purgatoire, elle s'y jette aussitôt et de grand cœur »³.

Enfin, la peine de l'enfer est perpétuelle et purement pénale tandis que celle du purgatoire est temporaire et purificatrice.

Intensité des peines

Selon saint Augustin et saint Thomas d'Aquin, la moindre peine du purgatoire est plus grande que la plus grande de toutes les souffrances de ce monde. Saint Thomas en donne deux raisons : le désir du souverain Bien et la condition de l'âme.

« Il y a deux peines en purgatoire : la peine du dam, l'ajournement de la vue de Dieu ; la peine du sens, le tourment infligé par le feu. Le moindre degré de l'une comme de l'autre surpasse la peine la plus grande que l'on puisse endurer ici-bas.

Plus une chose est désirée, plus son absence est cruelle. Or, au sortir de ce monde, le souverain bien excite dans les âmes justes le désir le plus intense, parce que le poids du corps ne l'étouffe plus ; d'autre part, ce désir serait déjà réalisé, si rien n'était venu y faire obstacle : l'ajournement leur cause donc la plus grande des souffrances.

De même, comme ce n'est pas la blessure, mais le sentiment que l'on en a, qui cause la souffrance, celle-ci est en proportion de la sensibilité ; c'est pour cette raison que les parties du corps les plus sensibles éprouvent les souffrances les plus vives.

Or, toute la sensibilité du corps vient de l'âme ; il s'ensuit donc nécessairement que, **si l'âme est atteinte directement en elle-même, c'est alors qu'elle souffre le plus.** On a établi plus haut qu'elle peut souffrir d'un feu corporel. Il faut donc conclure que les souffrances du purgatoire, la peine du dam, surpassent toutes celles de cette vie »⁴.

Saint Bonaventure, moins incisif, tempère cette assertion en précisant que ce raisonnement ne vaut que si l'on compare la souffrance due *ici-bas* à celle du purgatoire pour un *même péché*. Ainsi, une moindre souffrance offerte *ici-bas* en punition d'un péché nous vaudra une souffrance beaucoup moins aiguë au purgatoire.

Cela s'éclaire si l'on prend en compte que « la peine supportée *librement* et volontairement dans cette vie (*satisfaction*) a bien plus d'efficacité expiatoire que la peine subie dans le purgatoire par nécessité (*satispassion*). Considération extrêmement

opportune et féconde et qui doit inciter les chrétiens à faire pénitence dès *ici-bas* pour ne pas se trouver en face d'un compte trop lourd dans l'autre vie »⁵.

Durée des peines

Sur la durée du purgatoire, il y a une chose que l'on sait avec certitude, une autre que l'on suppose, et une troisième que l'on ignore.

La première est que cette durée peut être diminuée par les suffrages des vivants.

La deuxième est que « la grandeur de la peine correspond proprement à la grandeur de la faute ; mais sa durée correspond à la profondeur de pénétration de celle-ci dans l'âme [c'est-à-dire à la profondeur de l'attachement au péché expié]. Il peut donc arriver qu'au purgatoire certaines âmes souffrent moins vivement mais plus longtemps, ou inversement »⁶.

La troisième est la durée réelle du purgatoire. Ce mystère est d'autant plus grand que le temps qui nous sert de référence nous dessert pour comprendre le purgatoire : « comment évaluer une durée qui n'est plus le temps ? » se demande Michel⁷.

Lors de l'une des apparitions de Fatima, Lucie demanda à la Vierge Marie où se trouvaient deux jeunes filles de sa connaissance qui étaient décédées peu de temps auparavant.

La sainte Vierge répondit que l'une se trouvait déjà au ciel tandis que l'autre était en purgatoire jusqu'à la fin du monde.

Inutile de préciser que cette révélation aiguë la curiosité : quelle vie édifiante avait mené l'une ? et

quel crime épouvantable avait commis l'autre ?

Après enquête, il apparut que la bienheureuse élue avait mené une vie toute simple et droite sans laisser supposer en son extérieur une sainteté exceptionnelle. C'était apparemment une âme pure et simple qui s'éleva directement au ciel.

Quant à la seconde, elle avait dû commettre le péché de fornication (acte charnel commis avant le mariage)¹⁰.

Ces deux cas nous montrent que le jugement de Dieu est bien éloigné de celui des hommes et qu'il y aurait une bien grande témérité à s'estimer exempt d'un long purgatoire sous prétexte que ses fautes ne sont pas si graves que cela. De même, ces exemples nous montrent que le passage au purgatoire n'est pas indispensable et que des âmes droites peuvent monter au ciel sans tarder. Il serait erroné de concevoir le purgatoire comme l'obligatoire antichambre du ciel. Il faut assurément craindre le purgatoire mais ne pas désespérer d'un ciel accessible immédiatement après la mort.

Convenance des peines

La convenance du purgatoire se dégage des lignes précédentes.

S'il existe des âmes mortes en amitié avec Dieu mais encore incapables d'aller au ciel en raison de fautes inexpiables, on conçoit l'incongruité de conduire en enfer des âmes en état de grâce.

Par ailleurs, les conduire au ciel serait faire injure à la sainteté de Dieu et de ses saints qui ont expié sur terre toute

leur dette. Le purgatoire apparaît donc comme ce lieu intermédiaire pour des âmes... intermédiaires. C'est toute la sagesse et la charité de Dieu que d'avoir inventé ce lieu du purgatoire pour permettre à certaines âmes de se purifier de leurs fautes pour entrer en paradis.

Du reste, et si l'on en croit sainte Catherine, les âmes du purgatoire « ne voient qu'une chose, *la bonté divine qui travaille en elles*, cette miséricorde qui s'exerce sur l'homme pour le ramener à Dieu »¹². Ces âmes sont donc intimement convaincues de la convenance du purgatoire !

pureté et netteté, au-delà de tout ce qu'on pourrait imaginer, que l'âme qui aurait en soi une imperfection aussi légère qu'un fêtu minuscule, se jetterait en mille enfers plutôt que de se trouver avec cette tache en présence de la majesté divine.

Aussi, voyant que le purgatoire a été fait pour lui enlever ces taches, elle s'y jette. Elle voit que c'est là une grande miséricorde pour elle que ce moyen d'enlever cet empêchement. »¹³



Le purgatoire - Saint-Nicolas du Chardonnet

1. Prière des âmes du purgatoire composée par saint Thomas More. Cf. Daniel Sergent, *Thomas More*, trad. Maurice Rouneau, DDB, coll. Les îles, p. 219.
2. Op.cit. c. 11.
3. *Traité du Purgatoire*, c. 8.
4. Supp. 70, 3, c.
5. Michel, *Les fins dernières*, p. 104.
6. Supp. 70, 8, ad 1.
7. Op. cit. p. 106.
8. Prénommée Maria das Neves.
9. Dénommée Amélia.
10. Cf. fr. Michel de la Sainte Trinité, *Toute la vérité sur Fatima, la science et les faits*, CRC, 1986, p. 188-189.
11. 70, 1, c.
12. *Traité du Purgatoire*, c. 1.
13. Ibi, c. 8.

« Des principes déjà exposés, écrit le docteur angélique, il est facile de conclure à l'existence du purgatoire. S'il est vrai que la contrition efface la faute, mais ne remet pas totalement la peine due au péché ; s'il est vrai que les péchés mortels peuvent être pardonnés sans que les péchés véniels le soient toujours en même temps ; s'il est vrai que la justice de Dieu exige qu'une peine proportionnée rétablisse l'ordre bouleversé par le péché : il faut conclure que celui qui meurt, contrit et absous de ses péchés, mais sans avoir pleinement satisfait pour eux, doit être puni dans l'autre vie. Nier le purgatoire, c'est donc blasphémer contre la justice divine. »¹¹

Sainte Catherine ajoute même que : « Si [l'âme] ne découvrait ce moyen disposé par Dieu pour la débarrasser de cet empêchement, à l'instant se formerait en elle un enfer pire que le purgatoire, parce qu'elle se verrait empêchée d'atteindre sa fin qui est Dieu.

J'ajoute encore ceci que je vois. De la part de Dieu, le paradis est ouvert, y entre qui veut. C'est que Dieu est toute miséricorde, il reste tourné vers nous, les bras ouverts pour nous recevoir dans sa gloire.

Mais je vois d'autre part comment cette divine essence est d'une telle

ERRATUM

(Chardonnet 370 p. 9)

Précision.

La Légion de Marie a connu une résurrection dans la Tradition avant l'année 2008.

Elle a été relancée dans le district de France par M. l'abbé Aulagnier en octobre 1992, à la demande de M. l'abbé Schmidberger, Supérieur général. En 2008, M. l'abbé de Cacqueray a redonné une impulsion significative à ce mouvement.

Le Musée des âmes du purgatoire

Abbé Guillaume d'Orsanne

À 400 mètres du Château Saint-Ange à Rome, dans le couloir d'une sacristie, se cache un étonnant musée. Absent des guides touristiques, inconnu de la plupart des passants, il recèle cependant des trésors exceptionnels. Suivez le guide !

L'histoire

En 1892, le Père Victor Jouët reçoit à Rome le dernier soupir de Mgr Henri Verjus, le grand apôtre de la Papouasie. À cet instant tragique, en réfléchissant que les prêtres aussi ont besoin de prières après leur mort, il a l'idée de créer une association en faveur des âmes du purgatoire. Il fonde alors l'*Association du Sacré-Cœur de Jésus pour le suffrage des Saintes Âmes*. Puis il achète un terrain sur les bords du Tibre, pour y construire une église dédiée au Sacré-Cœur, magnifique édifice néo-gothique qui sera consacré le 17 mai 1921, il y a tout juste 100 ans.

Or, pendant la construction du sanctuaire, le Père Jouët officie dans une petite chapelle adjacente lorsqu'un incendie se déclare sur l'autel de la chapelle. Le feu est rapidement éteint, mais ô surprise ! Après l'événement, une impressionnante image s'est formée sur la paroi, montrant un visage souffrant dans les flammes. Comme d'habitude, l'autorité ecclésiastique reste prudente, mais les fidèles sont convaincus qu'une âme du purgatoire est réellement apparue dans les flammes du feu.

Entre-temps, le Père Jouët entreprend de nombreux voyages à travers l'Italie, la France, l'Allemagne et la Belgique, à la recherche de tout témoignage sur les âmes du purgatoire, de tout souvenir, relique ou récit authentique pouvant entraîner les fidèles à la dévotion pour les Saintes Âmes.



Église du Sacré-Cœur du Suffrage, Rome

C'est ainsi que, avec la bénédiction de saint Pie X, naît la collection appelée *le Musée chrétien des Enfers*. Toutes les reliques sont alors exposées au public dans une grande salle de la maison adjacente à l'église actuelle, attirant beaucoup de monde. Nul ne ressort de ce lieu comme il y est entré !

Le Père Jouët meurt en 1912 dans la salle même de son musée.

En 1921, le Père Gilla Gremigni réorganise la collection, et élimine systématiquement tout ce qui ne lui paraît pas suffisamment documenté. De ce fait, les reliques qui sont aujourd'hui exposées dans un couloir de la sacristie sont moins nombreuses qu'autrefois ; on peut le regretter, ou au contraire saluer ce souci d'authenticité.

Par rapport à la foi, les objets du musée ne constituent évidemment pas une preuve scientifique ou théologique de la réalité du purgatoire. Ils peuvent cependant confirmer notre foi, raviver notre dévotion envers les morts et rappeler à tous le devoir chrétien du suffrage.

Les reliques

Que peut-on voir au *Musée du Purgatoire de Rome* ? Voici un résumé des objets les plus marquants.

1. Image qui est restée sur la paroi de l'autel après l'incendie du 15 novembre 1897.
2. Empreinte de trois doigts laissée le dimanche 5 mars 1871 sur le livre de dévotion de Maria Zaganti, par Paimira Raštelli, décédée le 28 décembre 1870, et qui demandait des messes.
3. Empreinte de cinq doigts laissée en 1875 sur le bonnet de nuit de Louise Le Sénéchal, par son mari qui lui demandait des prières, dans leur maison de Ducey (Manche - France).
4. Empreinte brûlée laissée sur le tablier de Sœur Maria Herendorps le samedi 13 octobre 1696, par la main de la défunte Sœur Clare Schoelers, morte de la peste en 1637 (donc 59 ans avant !)
5. Photographie d'une marque laissée par Mme Leleux sur la manche de la chemise de son fils Joseph lors de son apparition dans la nuit du 21 juin 1789 à Wodecq (Belgique). Selon le récit du fils, sa mère était



Les reliques du musée

morte depuis 27 ans lorsqu'il entendit pendant onze nuits consécutives des bruits épouvantables. Puis sa mère lui apparut, lui rappelant ses obligations envers la messe et lui reprochant sa vie dissipée. Elle posa ensuite sa main sur la manche de sa chemise, laissant une marque très visible.

6. Empreinte de feu laissée par un doigt de la pieuse Sœur Marie de Saint Louis Gonzague, qui est apparue à Sœur Marguerite du Sacré-Cœur dans la nuit du 5 au 6 juin 1894. Cette religieuse, qui souffrait terriblement depuis environ deux ans, fut saisie de découragement et souhaita mourir immédiatement pour ne pas

souffrir. Cependant, étant très fervente, elle s'était soumise à l'exhortation de la Mère Supérieure pour faire la volonté de Dieu. Elle mourut au matin du 5 juin 1894, puis apparut la nuit suivante à Sœur Margaret, lui disant qu'elle était au purgatoire pour expier son impatience. Pour attester de la réalité de son apparition, elle plaça son index sur la couverture de l'oreiller et promit de revenir. Elle réapparut à la même sœur les 20 et 25 juin pour rendre grâce avant de s'envoler au ciel.

7. Traces laissées, le 1er novembre 1731, sur une planche de bois, sur une feuille de papier, sur la manche

de la soutane et sur la chemise de la vénérable Mère Isabella Fornari, abbesse des Clarisses à Todi, par les mains du Père Panzini, abbé Olivétain de Mantoue. Il y a donc quatre empreintes. La relation de l'événement est donnée par le Père Isidore Gazala du Très Saint Crucifix.

8. Empreinte laissée en 1815 sur un livre de Marguerite Demmerlé, de la paroisse d'Ellinghen, par sa belle-mère qui lui apparut en disant :

« Je suis votre belle-mère, morte en couches il y a 30 ans. Allez en pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame de Mariental et faites-y célébrer deux saintes messes pour moi ». Après le pèlerinage, l'âme réapparut pour annoncer à Marguerite sa libération du purgatoire, et laissa la trace d'une brûlure en posant sa main sur le livre *L'Imitation de Christ*.

9. Trace de feu laissée par Joseph Schitz lorsqu'il toucha le livre de prières de son frère Georges avec l'extrémité des cinq doigts de sa main droite, le 21 décembre 1838 à Sarralbe (Lorraine). Le défunt demandait des prières pour compenser son manque de piété durant sa vie.

CONFÉRENCES DU LUNDI DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE SAINT-PIE X

Programme 2021

LUNDI 8 NOVEMBRE, 19H30

Cycle de Géopolitique

Erdogan ou l'islamo-nationalisme en marche

par Antoine DE LACOSTE

LUNDI 15 NOVEMBRE, 19H30

Paul Bourget, la clairvoyance

du romancier catholique

par Monsieur HANQUIER

LUNDI 22 NOVEMBRE, 19H30

Cycle : les grands maîtres de vie spirituelle

saint Vincent de Paul

par M. l'abbé PORTAIL

LUNDI 29 NOVEMBRE, 19H30

Lépopée de la Vendée

par Philippe PICHOT-BRAVARD

21, rue du Cherche-Midi – 75006 Paris

www.iuspx.fr

Tél. : 01 42 22 00 26

MÉTRO : SÈVRES-BABYLONE OU SAINT-SULPICE

entrée 7€ (étudiants : 3,50€)

Les suffrages des fidèles de la terre

Abbé François-Marie Chautard

A qui n'est-il pas arrivé de se rendre à une cérémonie d'enterrement et d'entendre le célébrant parler de cette âme qui avait rejoint la Maison du Père ?

Ce n'est pourtant pas là l'expression de la doctrine catholique, comme les articles précédents l'ont rappelé.

Quoique punies par une peine particulièrement éprouvante, les âmes du purgatoire peuvent être aidées par nos suffrages et le pire mal qu'on puisse faire à nos proches défunts est de les laisser souffrir en ces bas-lieux, ou de faire croire qu'elles n'ont besoin d'aucun secours, au motif que Dieu est amour et qu'il les a accueillies dans son bonheur.

Au contraire, loin d'être impuissants devant la mort, les fidèles peuvent soulager les âmes du purgatoire de trois manières : par leur prière, leur mérite et leur satisfaction.

D'ordinaire, l'efficacité des prières dépend de deux conditions : la disposition des âmes pour lesquelles on prie et des âmes qui prient.

Or, nous sommes certains de la bonne disposition de ces âmes. Ce sont de saintes âmes, incapables de pécher et remplies de charité. Les prières pour les âmes du purgatoire sont donc toujours efficaces, au moins de ce point de vue.

Ensuite, la valeur de ces suffrages dépend de leurs auteurs. Une prière faite par un pécheur en état de péché mortel – hors le cas d'une prière officielle comme celui d'un prêtre célébrant les funérailles – ne mérite



Pense à la mort ! Fresque de Subiaco

pas de grâce en stricte justice, quoique le Bon Dieu puisse l'exaucer dans sa miséricorde. Mais la prière fervente d'un bon chrétien en état de grâce mérite assurément un soulagement pour ces âmes du purgatoire. Un chrétien peut ainsi offrir le mérite d'une prière, d'une bonne action et d'une souffrance en satisfaction pour la peine de ces âmes. Surtout, nous pouvons offrir pour elles le Saint Sacrifice de la messe comme le recommande le concile de Trente et le Magistère en général :

« Conformément à la tradition des apôtres, [la messe] est légitimement offerte, non seulement pour les péchés, les peines, les satisfactions et les autres besoins des fidèles vivants, mais aussi pour *ceux qui sont morts dans le Christ et ne sont pas encore pleinement purifiés* »¹.

« L'Église catholique, instruite par l'Esprit Saint, à partir de la sainte Écriture et de la tradition ancienne des Pères, a enseigné dans les saints conciles et tout dernièrement dans ce concile œcuménique qu'il y a un purgatoire et que les âmes qui y sont retenues sont aidées par les suffrages des fidèles, et surtout par le sacrifice de l'autel si agréable à Dieu »².

« Pour adoucir ces peines, les intercessions des fidèles vivants leur sont utiles, à savoir le sacrifice de la messe, les prières, les aumônes et les autres œuvres de piété que les fidèles ont coutume de faire pour d'autres fidèles selon les institutions de l'Église. »³

Enfin, nos suffrages ont d'autant plus de poids qu'ils sont accomplis avec une indulgence qui y est accordée.

Conclusion

Vérité catholique, le purgatoire est une nouvelle preuve de la sainteté et de la bonté divine qui ne veut et ne peut admettre en son sein que des âmes parfaitement pures. Aussi a-t-il voulu créer ce lieu étrange où voisinent une grande joie et une grande souffrance.

Cette vérité ne doit pas être pour nous une idée vague et rapidement oubliée. L'intensité des souffrances de ces âmes nous fait un devoir de prier pour elles non moins que de tout faire pour ne pas passer par ce lieu ou de n'y passer que le moins de temps possible. Aussi ferons-nous nôtres ces avertissements de sainte Catherine :

« Il me vient une envie de crier avec une telle force que sur la Terre tous les hommes en seraient épouvantés. Je leur dirais : malheureux, pourquoi vous laissez-vous aveugler à ce point par le monde ? À cette nécessité si pressante où vous

vous trouverez au moment de la mort, vous n'avez aucun souci de vous préparer !

Vous vous abritez tous sous l'espérance de la miséricorde divine. Elle est si grande, dites-vous. Mais vous ne voyez pas que cette bonté de Dieu tournera à votre condamnation puisque c'est contre la volonté d'un si bon maître que vous aurez agi. »

1. *Concile de Trente, 22^e session, 17 septembre 1562, Chapitre 2, DS 1743.* On sait que le trentain grégorien qui consiste en la célébration continue de trente messes vient de saint Grégoire le Grand qui le fit le 1er à la demande d'un de ses moines décédé et dont l'âme monta au ciel après ce trentain de messe.
2. *Concile de Trente, 25^e session, 3 et 4 décembre 1563, décret sur le purgatoire, 3 décembre 1563, DS 1820.*
3. *2^e concile de LYON (14^e œcuménique) 7 mai - 17 juillet 1274. 4^e session, 6 juillet 1274, lettre de l'empereur Michel au pape Grégoire X. Profession de foi de l'empereur Michel Paléologue, DS 856.*



VENTE de NOËL
de
L'ÉCOLE SAINT-LOUIS

Samedi 20 novembre 2021 : 14h - 18h
Dimanche 21 novembre 2021 : 10h - 18h
Tirage de la tombola à 16h

10, rue du Petit Musc Paris IV
M° Sully-Morland, Bus 67, 86, 87, 91...

LES JOIES du PURGATOIRE



Si les âmes du purgatoire souffrent à un degré inimaginable pour nous, leur joie est pourtant réelle et considérable. Elle est triple :

La joie de la certitude du salut

Quoique éloignées du ciel, elles savent que ce bonheur leur arrivera inmanquablement. Et l'âme se réjouit d'autant plus que sa purification avance et donc sa délivrance prochaine comme l'écrivit d'une manière imagée sainte Catherine de Gênes :

« [il y a un] contentement qui grandit chaque jour, à mesure que Dieu pénètre dans les âmes ; et il y pénètre à mesure que les obstacles qui s'y opposaient s'évanouissent. »

La joie de la charité

Ces âmes aiment Dieu de tout leur être. Plus aucun obstacle ne les empêche d'aimer Dieu de tout leur être. Sans doute sont-elles privées de sa vision et supportent-elles de grandes souffrances. Néanmoins, elles aiment Dieu autant qu'elles peuvent l'aimer et acceptent avec une grande charité ces peines qui leur permettent d'expier pour un Dieu qu'elles aiment si ardemment.

« Je ne crois pas, écrit encore sainte Catherine de Gênes, qu'on puisse trouver un contentement égal à celui des âmes du purgatoire, à moins que ce ne soit le contentement des bienheureux dans le ciel... L'amour (de Dieu) donne à l'âme un contentement qui ne peut s'exprimer. Toutefois, il n'enlève pas un iota à la souffrance, car c'est le retard qu'éprouve l'amour avant d'entrer en possession de l'objet aimé qui cause cette perfection de l'amour de Dieu dont Dieu a rendu l'âme capable. C'est pourquoi l'âme trouve dans le purgatoire la plus grande joie et la plus grande douleur, sans qu'aucun de ces deux sentiments affaiblisse l'autre. »

Joie de l'impeccabilité

Ce Dieu qu'elles affectionnent d'un amour si parfait, elles savent qu'elles ne peuvent plus l'offenser, ce qui leur cause une grande joie.



Un Curé pour les âmes du purgatoire

Abbé Guillaume d'Orsanne

Il y a tout juste cent ans, un convoi funéraire s'arrêtait enfin dans une petite ville de l'Orne. Venant de Rome, il ramenait dans ses terres un humble curé décédé trois ans plus tôt dans la Ville éternelle, l'abbé Paul Buguet devenu Monseigneur Buguet. Ce saint prêtre, d'abord inhumé au cimetière du Campo Verano, près de Saint-Laurent hors les murs, fut ainsi déposé dans la crypte de l'église Notre-Dame de Montligeon en ce 16 novembre 1921 : c'est en cet endroit qu'il attend la résurrection de la chair.

Comment cette petite paroisse, pauvre et inconnue en 1878, est-elle devenue aujourd'hui le sanctuaire mondialement connu consacré aux âmes du purgatoire ? Un seul homme y a suffi, avec la grâce de Dieu.

L'arrivée du Curé

Né le 25 mars 1843, l'abbé Paul Buguet est ordonné prêtre le 26 mai 1866. Il restera toujours en poste dans l'Orne. Nommé vicaire à Sainte-Honorine la Chardonne, puis vicaire et bientôt curé de Saires-la-Verrerie, il arrive comme curé à La Chapelle-Montligeon en 1878, simplement assis à côté d'un fût de cidre dans la charrette d'un meunier. Là, il trouve une paroisse pauvre, où le chômage frappe durement, et d'où les habitants partent nombreux vers les grandes villes pour y chercher un hypothétique travail. Ainsi, la population, dont le nombre a frôlé le millier au début du siècle, descend en-dessous de 700 âmes.

Les gens sont pauvres, inquiets pour l'avenir, obsédés par la question

quotidienne de la subsistance de leur famille. Pensent-ils au Bon Dieu, à leur éternité, au salut de leur âme ? Sans doute un peu, mais là n'est pas leur préoccupation principale : il faut d'abord manger, se vêtir, se loger, et puis on verra.

Que fera leur nouveau pasteur, fraîchement débarqué ? Prêcher la sainte doctrine ? Oui, bien sûr, car « Que sert à l'homme de gagner l'univers s'il vient à perdre son âme ?¹ ». Mais le prêtre sait aussi que ventre affamé n'a pas d'oreille : tout missionnaire sait

se transformer en entrepreneur pour atteindre les âmes. Alors on le voit se donner généreusement pour procurer du travail à ses paroissiens : il fonde un atelier de fabrication de jerseys, puis de dentelle et une ganterie. Il fait construire un bassin pour l'alimentation du bourg en eau potable, il conçoit mille projets... Hélas ! Le succès n'est pas toujours au rendez-vous, et il faudra attendre pour qu'une certaine prospérité revienne au village, et que la vie chrétienne reprenne sa place. Attendre quoi au juste ?



Basilique ND de Montligeon

Les préparatifs

Une idée hante le bon curé depuis quelques temps.

Deux ans avant son arrivée à Montligeon, l'abbé Buguet a rencontré la croix : la mort a frappé dans sa famille. C'est tout d'abord la mort subite et imprévue de son frère, écrasé par la cloche de l'église de Mortagne-au-Perche : Ô mon Dieu ! Pourquoi avez-vous permis ce drame épouvantable ? Mais ce n'est pas tout : ses deux nièces ont assisté à l'accident et ne s'en remettront pas. Elles décèdent de chagrin peu de temps après, laissant les amis et la famille dans la désolation.

Pour le jeune prêtre, cet événement tragique n'est pas seulement un choc affectif, il le conduit à réfléchir plus profondément à l'essentiel de la vie, et surtout à se préoccuper du sort de ces âmes qui ont quitté la terre. Que sont-elles devenues ? Et si elles étaient encore en purgatoire ?

Par ailleurs l'abbé Buguet expérimente une cruelle réalité : les vivants oublient vite les morts. La plupart du temps, entre le moment où un être cher vit près de nous et où il se trouve enterré et oublié, il se passe peu de temps. Après l'émotion du départ, après les larmes et les couronnes de fleurs, après le *Requiem* et le *Dies Irae*, la vie reprend son cours et les vivants passent à autre chose. Quant au défunt, il n'en est plus beaucoup question...

Débuts et affermissement de l'Œuvre

Alors le bon curé réalise son projet : fonder une association de prières pour les défunts, surtout par le moyen du sacrifice de la messe.

L'idée n'est pas originale, comme en témoigne l'existence d'autres confréries notamment en France² et en Italie, mais elle va connaître ici un développement inespéré.

Le 4 octobre 1884, Mgr Trégaro, évêque de Sées, approuve les statuts de l'*Œuvre expiatoire pour la délivrance des âmes délaissées du purgatoire*. En 1886, l'association de Montligeon s'affilie à une confrérie romaine fondée en 1840 : l'Archiconfrérie rédemptoriste Santa Maria in Monterone³.

L'année suivante, un premier pèlerinage est organisé solennellement en la fête de Notre-Dame Auxiliatrice, le 24 mai.

Devant l'afflux des membres, l'Œuvre installe en 1887 une imprimerie moderne afin de publier les bulletins d'information, ce qui donne du travail aux paroissiens. Sans surprise, on constate la justesse de l'évangile : « Cherchez d'abord le royaume des Cieux et le reste vous sera donné par surcroît⁴ ». À Montligeon, c'est en effet au moment où on s'est occupé des âmes des défunts que les corps des vivants ont eu de quoi manger et se vêtir.

Les pèlerins se multiplient, au point que la Compagnie des Chemins de Fer de l'Ouest mettra bientôt à leur disposition un train supplémentaire, et très vite l'église paroissiale devient trop exigüe. Que faire ? De toute évidence, il faut construire quelque chose de plus vaste. L'abbé Buguet lance alors un premier appel aux dons par le moyen du bulletin, puis commence une série de voyages qui le mèneront en plusieurs villes de France, d'Europe, des États-Unis et du Canada ! Le premier coup de pioche est donné en 1894, et la nouvelle église, bénite le 31 mai 1911, sera consacrée et honorée du titre de basilique mineure en 1928.

Pendant ce temps, l'association est érigée en Archiconfrérie par le Pape Léon XIII le 4 octobre 1893, et devient l'œuvre-mère de toutes les associations dédiées aux âmes du purgatoire ; de plus, elle peut aider de nombreux diocèses à recevoir des intentions de messes pour leurs prêtres.

Le 23 octobre 1910, le pape saint Pie X place l'Œuvre expiatoire sous sa spéciale protection et lui concède l'usage de la basilique romaine Santa Maria in Montesanto⁵.

L'œuvre est lancée, et elle ne s'arrêtera pas. Elle continuera bien après la mort de son fondateur, survenue à Rome le 14 juin 1918, quelques jours avant celle du saint pape.

L'abbé Buguet avait été nommé chanoine honoraire de la cathédrale de Sées en 1893, puis prélat de Sa Sainteté en 1902 (ce qui lui donnait le titre de Monseigneur), et enfin Protonotaire Apostolique en 1904. Mais tous ces titres sont peu de chose face à celui de fondateur de l'Œuvre qui a contribué à l'entrée au Ciel de milliers d'âmes.

À nous de suivre la voie tracée par lui. Prions pour ces pauvres âmes souffrantes, faisons célébrer des messes pour elles, n'oublions pas les défunts de nos familles !

1. Marc VIII, 37

2. Celle de Saint-Nicolas du Chardonnet par exemple, fondée le 3 septembre 1873.

3. Située à Rome près de Sant'Eustachio, dans le quartier du Panthéon.

4. Matthieu VI, 33

5. Située sur la Piazza del popolo, improprement surnommée « basilique jumelle » avec sa voisine Santa Maria dei Miracoli, elle accueille les pèlerins qui arrivent par la via Flaminia.

LE CHOIX des DATES



Mais pourquoi la Providence a-t-elle attendu si longtemps pour susciter dans le cœur de cet abbé Buguet une œuvre si importante et si nécessaire ?

Peut-être parce qu'elle n'était pas aussi nécessaire qu'auparavant.

Jusqu'à la Révolution et à la destruction, tout au long du XIX^e siècle des États catholiques, la société était foncièrement et massivement chrétienne. Les âmes du purgatoire n'y étaient pas oubliées. Les fondations de messes pour les défunts y étaient innombrables et l'Église militante avait à cœur de délivrer l'Église souffrante.

Mais, il n'en est plus de même au seuil du XX^e siècle. L'esprit voltairien a fait son chemin dans les âmes, des dévotions ancestrales sont jugées obsolètes, et surtout, la diminution du nombre de prêtres va entraîner une diminution des messes. Bref, tout se conjugue pour que les saintes âmes du purgatoire soient oubliées.

Alors, la Providence suscite dans le cœur de ce saint prêtre une dévotion qui aura le double bénéfice de soulager ces âmes défuntes et de rappeler aux vivants la réalité des fins dernières.



Mgr Paul Buguet

Confrérie pour les âmes du purgatoire

Abbé Alain Delagneau

La Providence a permis que je découvre, avec des amis, la basilique de Notre-Dame de Montligeon édifée par l'abbé Buguet en 1911. Je connaissais de nom cette œuvre mondiale consacrée à la prière pour la délivrance des âmes du purgatoire. L'idée m'est venue alors de commencer une confrérie appuyée sur la messe traditionnelle et les prières quotidiennes de tous les membres. C'était en 1986. Le Supérieur Général d'alors approuvait cette œuvre par ces mots, le 10 janvier 1987 : « Que la très sainte Vierge vous aide à étendre largement cette confrérie, et que toutes les âmes délivrées, dans le combat pour l'Église d'aujourd'hui, nous soient des intercesseurs puissants auprès du trône de la grâce ! »

Les trois motifs de l'œuvre

- Tout d'abord, la réflexion que j'avais souvent entendue de la part de retraitants âgés : « Qui priera pour moi après ma mort ? » Effectivement, de nombreuses personnes sont seules à pratiquer, à prier dans leur famille. Alors cette confrérie sera leur soutien, car, chaque mercredi une messe est célébrée pour les membres défunts de la confrérie. De plus, à son décès, chaque membre de la confrérie récite cinq Pater et cinq Ave pour le repos de son âme. Aujourd'hui, la confrérie regroupe 2 660 membres.
- Un autre motif pastoral : le purgatoire est l'occasion de prêcher les fins dernières, et c'est bien important aujourd'hui. Toutes ces âmes peuvent nous parler de la brièveté de la vie, de la gravité du péché, de l'importance de la pénitence et de la pratique de la miséricorde, de l'enfer auquel elles ont échappé, mais encore de la miséricorde de Dieu, de la puissance du saint sacrifice de la messe, du rosaire et du chemin de croix. Un bulletin, deux fois par an, peut développer ces thèmes et garder les âmes dans la perspective de préparer leur éternité, de travailler pour le ciel.
- Enfin, c'est un bel acte de charité surnaturelle qui repose sur une foi vive, car nous ne voyons rien. Charité envers Dieu, car ces âmes qu'il aime tendrement, ces âmes pour lesquelles il a versé son sang, pourront le rejoindre plus tôt. C'est, peut-on dire, avec une sainte impatience qu'il attend ce moment où il pourra les combler après la grande épreuve. Charité envers le prochain, car ces âmes souffrent terriblement et continuellement. Chaque prière, chaque sacrifice est pour elles un rafraîchissement et en même temps une joie en réalisant qu'elles ne sont pas oubliées, même si elles ne sont vues de personne. Charité envers nous, car c'est un encouragement à mieux vivre sur la terre, afin d'éviter un long purgatoire. De plus, l'ingratitude n'étant jamais entrée au ciel, ces âmes sauront



L'intérieur de la Basilique de Montligeon

intercéder pour nous lorsque nous serons dans ce lieu de purification.

Les engagements

Ils sont légers mais quotidiens. À l'inscription, chaque membre reçoit un livret dans lequel se trouvent les prières à réciter chaque jour de la semaine. Il est possible de demander des neuvaines de veilles qui brûleront devant la statue de Notre-Dame Auxiliatrice des âmes du purgatoire. Pour que tout le monde puisse s'y unir, il est établi que le 1er dimanche de chaque mois commence une neuvaine de 5 Pater, 5 Ave, 5 Gloria ; le 3e dimanche de chaque mois commence une neuvaine avec le Pater de sainte Mechtilde.

Chaque année est proposé un pèlerinage à Notre-Dame de Montligeon. Au cours de cette journée il y a la messe, le rosaire et le chemin de croix pour le soulagement et la délivrance des saintes âmes.

Notez enfin que, dans cette confrérie on n'inscrit pas les défunts de sa famille. Cependant, chaque mardi, une messe est célébrée pour les défunts des familles des associés.

Les inscriptions se font à l'adresse suivante :

*Confrérie des âmes du purgatoire
Priuré Notre-Dame du Pointet
B. P. 4
03110 BROÛT-VERNET*

ACTIVITÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2021

TOUS LES MARDIS

19h15 cours de doctrine approfondie sauf le 5 octobre

TOUS LES SAMEDIS

à 14h30 catéchisme pour enfants

TOUS LES JEUDIS

à 19h30 et samedis à 11h00
cours de catéchisme pour adultes

LUNDI 8

À l'issue de la messe réunion du Tiers Ordre de la FSSPX

19h15 Réunion du Tiers Ordre franciscain

19h30 Conférence à l'institut universitaire Saint-Pie X dans le cadre du cycle de géopolitique : *Erdogan ou l'islamo-nationalisme en marche* par Antoine de Lacoëte

MARDI 9

18h30 messe chantée de la Dédicace

MERCREDI 10

18h30 messe chantée des étudiants

JEUDI 11

Messe chantée pour les défunts de la Patrie

LUNDI 15

19h30 Conférence à l'institut universitaire Saint-Pie X par Monsieur Hanquier :

Paul Bourget, la clairvoyance du romancier catholique

MERCREDI 17

18h30 messe chantée des étudiants
Ce samedi après-midi et dimanche 21 toute la journée : marché de Noël de l'École Saint-Louis.

DIMANCHE 21

Messe avec trompes de chasse

LUNDI 22

19h30 Conférence à l'Institut Universitaire Saint-Pie X dans le cadre du cycle sur les grands maîtres de la vie spirituelle : *saint Vincent de Paul* par l'abbé Portail

MERCREDI 24

18h30 messe chantée des étudiants

JEUDI 25

18h30 messe chantée de sainte Catherine d'Alexandrie

SAMEDI 27

17h45 1^o vêpres du premier dimanche de l'Avent

DIMANCHE 28

Premier dimanche de l'Avent
Prédication à toutes les messes par le Recteur de l'Institut et quête au profit du même Institut

LUNDI 29

19h30 Conférence à l'institut universitaire Saint-Pie X : *L'épopée de la Vendée* par Philippe Pichot-Bravard

MARDI 30

18h30 messe chantée de saint André

MERCREDI 1^{ER}

18h30 messe chantée des étudiants

VENDREDI 3

09h00 messe chantée de l'École Saint-Louis
12h15 messe basse suivie de l'exposition du Saint-Sacrement jusqu'au lendemain 07h00
17h45 office du rosaire
18h30 messe chantée du Sacré-Cœur
20h00 heure sainte

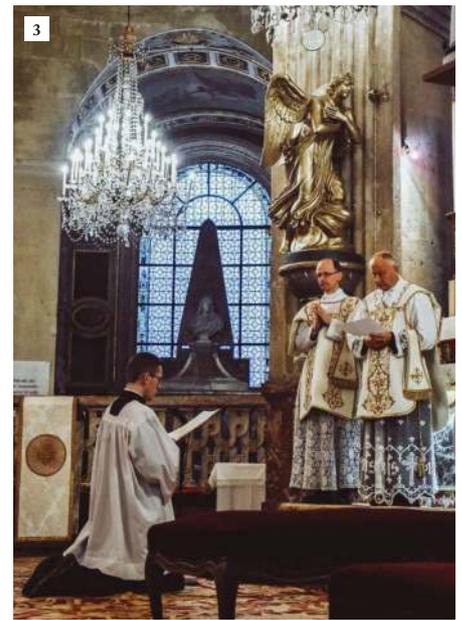
SAMEDI 4

17h45 1^o vêpres du deuxième dimanche de l'Avent
18h30 messe chantée du Cœur Immaculé de Marie

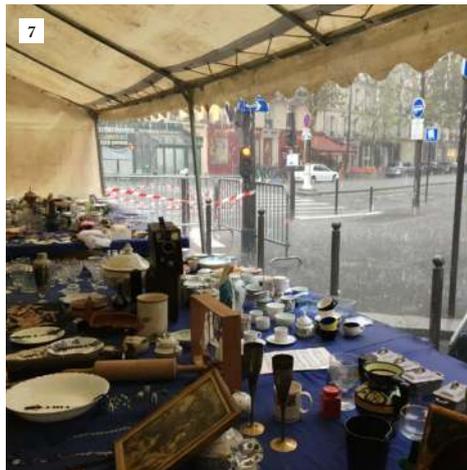
DIMANCHE 5

II^e dimanche de l'Avent
Vêpres du dimanche avec mémoire de saint Nicolas

Vie de la paroisse en images



LE CHARDONNET
Journal de l'église
Saint-Nicolas-du-Chardonnet
23 rue des Bernardins - 75005 Paris
Téléphone : 01 44 27 07 90 - Fax : 09 56 05 57 64
Courriel : stnicolasduchardonnet@free.fr
www.saintnicolasduchardonnet.org
Directeur de la publication :
Abbé Pierpaolo Petrucci
Imprimerie
Corlet Imprimeur S.A. - ZI, rue Maximilien Vox
14110 Condé-sur-Noireau
ISSN 2256-8492 - CPPAP N 0326 G 87731
Tirage : 1300 exemplaires

1,2,4,5,7,8 - Grande kermesse annuelle
3,6 - Renouveau des vœux du frère Jean-Yves

MOTS CROISÉS

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
11										
12										

HORIZONTALEMENT

1. Grand égout collecteur — 2. A enlevée ou charmée (deux mots) - Cent sen — 3. Arrivé - Troubla — 4. Coule en Suède - À vendre - Jadis oui au sud de la Loire — 5. Demi-tendue de rat - Bouddha complètement dérangé — 6. Rapatria les Juifs déportés à Babylone - Un allemand — 7. Écrivain allemand - Orientation — 8. Le soldat US - Pierre d'aigle — 9. Amaigri - Poisson rouge — 10. Elle ne pouvait pas souffrir Sara - Se jette dans la baie du Mont Saint-Michel — 11. Haïssable en latin - Prêta — 12. Fin ou à la carte - Le Gratin.

VERTICALEMENT

A. Utilisé au Lavabo - Examètre — B. Avant chaque oraison - En principe sage — C. Oui russe - Demi cheval enfantin - Joute oratoire grecque — D. Toutes les femmes sont ses filles - Reine de Castille — E. Auteur des Fleurs

des Saints — F. État d'excitation - On préfère maintenant cf. — G. Note ou à moitié - Ils sont portugais — H. On en prépare un catastrophique à Rome - Garde — I. Offrit du pain et du vin — J. École d'huiles - Brait - Traverse Saint-Omer.

SOLUTIONS N° 370

HORIZONTALEMENT : 1. SOPHISMES — 2. TARENTINE — 3. ASILE-ON — 4. U-MIFIGUE — 5. R-IOF-IA — 6. ONOLATRIE — 7. LANAC-O-M — 8. A-STALLES — 9. TT-RBELA — 10. RESILIENT — 11. INNEE-SEA — 12. EU-SU-SC.
VERTICALEMENT : A. STAUROLATRIE — B. OAS-NA-TENU — C. PRIMIONS-SN — D. HELIOLATRIE — E. INEFFACABLES — F. ST-I-T-LEI-U — G. MI-GIROLLES — H. ENOUAI-EANES — I. SENE-EMS-TAC.